



Nationalité par filiation

Par **mebarka**, le **13/11/2010** à **15:44**

bonsoir monsieur j'ai déjà envoyé une lettre à cette adresse (le greffier en chef près le tribunal de Paris ses les français nées et établies hors de France 30 rue du Château des Rues 75647 Paris) mais aucune réponse. S'il vous plaît, comment je fais pour ce que les documents étaient à la lettre que j'ai envoyée

Par **Domil**, le **13/11/2010** à **15:48**

Vous devez déjà prouver que votre père était Français (de statut civil de droit commun et non de droit local), c'est à dire qu'il est resté Français après l'indépendance, à votre naissance

Le cas des Algériens est compliqué, car tous les Algériens étaient Français avant l'indépendance